

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Léopold Langlois dépose les documents suivants:

Rapport sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional pour les mois de mars 1974 à juin 1974, inclusivement, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Copies du relevé requis aux termes de la loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 18 (2) de ladite loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970.

Copies du relevé requis aux termes de la loi sur l'assurance des soldats de retour aux pays pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 17(2) de ladite loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951.

Rapport concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 65(1) de la loi sur l'immigration, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 65(6) de ladite loi, chapitre I-2, S.R.C., 1970.

Rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 27 de la loi d'Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970.

Rapport des vérificateurs au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 40 de la loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970.

Rapport des vérifications au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970.

Rapport des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 17 de la Loi sur la révision du capital des Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952.

Budget d'investissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1974-1282, en date du 30 mai 1974.

Rapport de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de The Seaway International Bridge Corporation Ltd., y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre N-8 et des articles 75(3) et

77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société des transports du nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

État relatif aux engagements financiers et aux dépenses effectuées aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 49 de ladite loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'administration de la Partie I de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre R-11, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre A-16, S.R.C., 1970.

Copie des Délibérations de la Société royale du Canada, 1973, copie de l'Annuaire pour l'année 1973-1974, et copie du rapport du Conseil y compris les états financiers de la Société pour l'année terminée le 28 février 1974, et le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en corporation la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883.

Budget d'établissement révisés de la Commission des champs de bataille nationaux pour les années financières closes les 31 mars 1973 et 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-1285, en date du 30 mai 1974, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière close le 31 mars 1975, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-1286, en date du 30 mai 1974, approuvant ledit budget.

Rapport de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée pour l'année financière close le 31 mars 1974, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant les Assurances sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pension pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de ladite loi, chapitre P-8, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations découlant de la Loi sur l'assurance du service civil pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 21(2) de ladite loi, chapitre 49, S.R.C., 1952.

Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 70(1) de la Loi sur les Indiens pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(6) de ladite loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970.